

**DECISION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉCISION DE DURBAN SUR LA PÉRIODE INTÉRIMAIRE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des différents rapports du Président intérimaire sur la mise en œuvre de la Décision de Durban sur la période intérimaire;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des décisions N° Ext. EX/CL/Dec.5 (III) de la 3^e session extraordinaire du Conseil exécutif de Sun City et N° EX/CL/Dec. 34 (III) de la 3^e session ordinaire du Conseil exécutif de Maputo sur la structure et les conditions de service du personnel de la Commission;
3. **FÉLICITE** le Président intérimaire, les Commissaires intérimaires et l'ensemble du personnel de la Commission pour les excellents résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la Décision de Durban;
4. **APPROUVE** la structure et les conditions de service du personnel ainsi que toutes les recommandations du Conseil y relatives et contenues dans ces décisions;
5. **DEMANDE** au Président de la Commission, en collaboration avec les Etats membres, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Decision on the Implementation of the Durban Decision on the Interim Period

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1080>

Downloaded from African Union Common Repository